

DEBAT - DÉBAT - DEBATE

Position paper

Introduction

Catherine Lanneau (co-rédacteur en chef)

À compter de ce numéro, la *Revue belge d'histoire contemporaine* a choisi de faire évoluer l'une de ses rubriques traditionnelles. Afin d'être plus encore en prise avec les discussions historiographiques du moment, le comité de rédaction a souhaité transformer la rubrique Débat et permettre ainsi plus de souplesse et de réactivité. Il a voulu également qu'à travers l'expression *Position paper*, le principe de l'exposé d'opinion soit mieux rencontré.

Plus que jamais, cette rubrique est ouverte à tous les chercheurs et à toutes les équipes de recherche. Elle accueille les textes individuels ou collectifs pour peu qu'ils s'attachent à éclairer l'histoire de la Belgique contemporaine par un propos argumenté, une thèse solidement étayée, une contribution critique aux débats de l'heure. À cette fin, ils convoqueront la littérature scientifique nationale et internationale et lui permettront ainsi de progresser avec – qui sait ? – un autre *position paper* en réponse...

Les premiers auteurs à tenter l'expérience, avec brio, sont Houssine Alloul et Michaël Auwers. Formé aux universités d'Anvers et de Venise, Alloul a consacré sa thèse de doctorat aux relations entre la Belgique et l'Empire ottoman entre 1865 et 1914¹. Il est actuellement *chargé de recherches* au Département d'histoire de l'Université d'Anvers et membre, en son sein, de *Power in History* : Centre for *Political History* (PoHis). Attaché au même centre de recherche, Michael Auwers a soutenu

une thèse consacrée à l'histoire socio-culturelle du corps diplomatique belge entre 1885 et 1935². Il est désormais assistant à l'Université d'Anvers, chargé notamment des exercices pratiques en histoire.

L'essai d'Alloul et Auwers se penche sur le concept de Nouvelle histoire diplomatique – *New Diplomatic History* (NDH) et en revisite les évolutions des deux dernières décennies en se concentrant sur le long XIX^e siècle. Ce faisant, les auteurs situent l'historiographie belge dans un cadre plus général. La première partie de leur texte s'emploie à définir la NDH comme une voie pour faire dialoguer et rassembler les tenants d'une histoire diplomatique renouvelée, ayant « digéré » le *cultural turn*, et les adeptes de l'histoire des relations internationales, héritiers du tournant classique des *Annales*. Constituée en réseau depuis 2011, la NDH se veut transnationale et prend pour objet principal les acteurs jouant, à des degrés divers, un rôle de nature diplomatique, sans nécessairement appartenir à la Carrière. Dans un second temps, les auteurs mettent en exergue un certain nombre de thèmes nouveaux abordés par la NDH, qu'il s'agisse d'envisager ou de réenvisager le rôle des souverains, des consuls, des publicistes, des femmes ou de se pencher sur les cérémonies ou sur l'architecture des ambassades. Alloul et Auwers appellent ensuite les chercheurs à favoriser une histoire du temps long, en débusquant les continuités à l'œuvre de la fin du Moyen Âge à l'aube du XX^e siècle. Ils estiment qu'un tel dialogue pourrait notamment être profitable aux spécialistes des temps contemporains s'ils adoptaient la remise en cause de l'eurocentrisme telle qu'elle est pratiquée par les historiens modernistes. Enfin, le *position paper* interroge les tensions entre privé et public et y voit un terrain fécond. En effet, l'étude fine des rapports entre l'Etat, l'industrie et la

1. HOUSSINE ALLOUL, *Belgium and the Ottoman Empire : diplomacy, capital, and transnational loyalties, 1865-1914 Diplomacy, Capital, and Transnational Loyalties*, Thèse de doctorat en Histoire, Université d'Anvers, 2017.

2. MICHAEL AUWERS, *The Island and the Storm : A Social-Cultural History of the Belgian Diplomatic Corps in Times of Democratization, 1885-1935*, Thèse de doctorat en histoire, Université d'Anvers, 2014.

banque revêt, tout spécialement dans le cas belge, une importance capitale en termes de compréhension du processus décisionnel. Comment certains acteurs diplomatiques gèrent-ils les interférences

entre les intérêts collectifs ou étatiques et leurs propres intérêts ?

Bonne lecture et, surtout, n'hésitez pas à réagir !